



Communiqué de presse de la Cabane Juridique à Calais,
le lundi 22 juillet 2019:

La France déporte vers l'enfer irakien

La déportation vers l'Irak d'un jeune homme de 32 ans, Azeez Hawkar Fayaq Azez, actuellement détenu au centre de rétention administrative de Coquelles (62) près de Calais, est programmée le 25 juillet. Azeez cherchait refuge en Europe; il n'y a trouvé que l'inhospitalité. Cette expulsion directe vers un pays dont le ressortissant a de sérieuses craintes pour sa vie signe le durcissement de la politique d'expulsion française. Après la multiplication des expulsions vers l'Afghanistan, le Soudan ou encore l'Erythrée, elle marque le franchissement d'un nouveau seuil dans l'inhumanité du traitement des étrangers qui alerte plus que jamais les associations de défense des droits.

Fuyant l'extrême insécurité de l'Irak, Azeez Hawkar Fayaq Azez a été arrêté deux jours seulement après son arrivée sur le territoire français. Il souhaitait demander protection à l'Angleterre, où il espérait retrouver des membres de sa famille et des amis. Placé en rétention depuis 35 jours, il a refusé un premier vol vers l'Irak, mais doit faire face à une nouvelle menace d'exécution de sa déportation, qui aura lieu ce jeudi 25 juillet 2019 depuis un aéroport parisien, via une escale par Istanbul. Avec désespoir et découragement, il témoigne de la violence du traitement dont il fait l'objet:

« Je n'aurai jamais imaginé que les autorités françaises me traitent de cette façon. N'oublions pas que les conditions ici au centre sont très mauvaises. Moi je ne suis pas un criminel ! C'est injuste que les autorités françaises décident de me renvoyer en Irak. A la place de me protéger, ils décident de me renvoyer en enfer. Je sollicite et supplie les autorités de me rendre ma liberté ».

Depuis au moins quarante ans, les guerres successives ont ravagé l'Irak; l'invasion américaine de 2001 a durablement déstabilisé le pays, dont le territoire est devenu depuis 2014 l'une des grandes zones de guerre de l'Etat Islamique. Selon France Diplomatie, le risque terroriste, la menace d'enlèvement et d'attentat individuel sont extrêmement élevés en Irak, et plus spécifiquement dans la province de Dyala, au Sud du Kurdistan irakien, dont est originaire Azeez - une zone de conflit armé entre l'Irak et les Kurdes minée de cellules dormantes de Daesh.

Par ce retour forcé, l'Etat français met en danger la vie d'Azeez et porte atteinte au principe inscrit à l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'Homme (CEDH) en l'exposant à des traitements inhumains et dégradants. La responsabilité de la France est engagée à ce titre.

La Cabane Juridique, qui œuvre à l'accès aux droits des personnes exilées à Calais, s'indigne de ce nouveau cap dans l'horreur des politiques migratoires françaises, dont les autorités normalisent les expulsions vers des pays dangereux : vers l'Afghanistan¹ dès janvier 2019, vers l'Erythrée le mois dernier², vers le Soudan ce mois-ci³. Le mot d'ordre de l'Etat français est cynique : expulser, quitte à renvoyer vers des zones de guerre et des dictatures.

Nous appelons avec gravité les autorités françaises à ne pas procéder au transfert d'Azeez Hawkar Fayaq Azez vers l'Irak, et à mettre définitivement fin aux expulsions vers l'Irak, ainsi que vers tous les pays dangereux.

¹ <https://www.lacimade.org/presse/sayed-un-jeune-afghan-bientot-renvoye-vers-lenfer/>

² <https://www.lacimade.org/presse/la-france-expulse-vers-lerythree/>

³ <https://www.amnesty.fr/refugies-et-migrants/actualites/expulsions-dangereuses-vers-le-soudan>